



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**AVIS D'ADJUDICATION PARTICULIERE
POUR LA VENTE DE LAIT ECREME EN POUDRE DE STOCK PUBLIC
SANS DESTINATION OBLIGATOIRE
REGLEMENTS (UE) N° 2016/1240 ET (UE) 2016/2080**

ADJUDICATION N°23

Date limite de dépôt des soumissions : 28 août 2018 à 11 h (heure de Bruxelles)

Le règlement (UE) n° 2016/2080 consolidé précise que le lait écrémé en poudre d'intervention peut être vendu par adjudication, selon les conditions prévues titre II chapitre III du règlement d'exécution (UE) 2016/1240, s'il est entré en stock avant le 1^{er} juin 2016. La quantité disponible en France pour l'adjudication n°23 du 28 août 2018 est de 32 017,50 tonnes.

Liste des entrepôts :

ENTREPOT	N° entrepôt	Adresse
EFCB	585	ZI de Kerdoncuff 29246 Poullaouen
SOGEMAR K7	1408	Z I Portuaire Caen Canal - Rue de la Darche 14 460 Colombelles
SOGEMAR C	1412	Z I Portuaire Caen Canal - Rue de la Darche 14 460 Colombelles
SCI ALPHI III	2212	La Gare 22 940 Plaintel
Transports GELIN	3516	19 rue de Bray 35 510 Cesson Sevigné
Transports LAMBEC	3518	rue de Chateaubriant 35 370 Argentré du Plessis
Transports LAMBEC	3519	Parc des Corbières - Bretagne Structure Logistic 35 580 Goven
SARL Groupe Rouillier	4905	ZA Les Couronnières - 112 rue Pierre et Marie Curie 49530 Lire
STEF Logistique Montreuil	4906	Complexe industriel du Méron 49260 Montreuil Bellay
BRUNEEL	5612	Rue du chalutier des deux anges 56100 Lorient
SOFRINO	5961	Rue des Scieries 59640 Dunkerque
SAS TRANSPANEZE	6307	16 rue de l'Industrie 63800 Cournon d'Auvergne

Cette quantité se répartit de la manière suivante (quantité exprimée en tonne) :

N° entrepôt	Quantité entrée en 11/2015	Quantité entrée en 12/2015	Quantité entrée en 01/2016	Quantité entrée en 02/2016	Quantité entrée en 03/2016	Quantité entrée en 04/2016	Quantité entrée en 05/2016	Total
585	.	-	-	-	-	-	474,00	474,00
1408	-	-	-	-	3 307,55	2 624,975	-	5 932,525
1412	-	-	-	-	-	-	1 719,50	1719,50
2212	-	-	-	-	-	3 607,575	2 966,925	6574,50
3516	-	-	1 347,70	1 598,750	2 709,75	2 555,675	-	8211,875
3518	-	-	-	-	-	99,95	3 919,725	4019,675
3519	-	-	-	-	-	200,40	1 373,20	1573,6
4905	-	-	-	-	-	262,00	143,00	405
4906	87,975							87,975
5612	-	-	-	-	-	-	324,975	324,975
5961	-	-	-	-	-	-	1 048,750	1048,75
6307	-	-	-	-	-	782,15	862,975	1645,125
Total								32 017,50

Les soumissions peuvent être transmises par lettre recommandée ou déposées auprès de FranceAgriMer, unité « Régulation des marchés, droits à produire et certificats », 12 rue Rol Tanguy TSA 20002 MONTREUIL Cedex, contre accusé de réception, ou par courriel à : offres.intervention@franceagrimer.fr.

La quantité minimale de lait écrémé en poudre pour lequel une soumission peut être déposée est de 20 tonnes (ou la quantité disponible dans l'entrepôt si celle-ci est inférieure à 20 tonnes).

Le lait écrémé en poudre conditionné en sacs de 25 kg est livré sur palette chargée dans le moyen de transport s'il s'agit d'un camion ou d'un train, ou au quai de chargement en cas de recours à un autre moyen de transport.

Les palettes sont facturées au prix forfaitaire de 8 € HT/tonne de lait en poudre (TVA à 20 %).

Les frais d'arrimage et de dépalettisation pour autant que ces opérations soient demandées par l'attributaire, sont facturés par l'entrepôt. Il appartient aux opérateurs de questionner l'entrepôt pour connaître le coût de ces prestations.

Les opérateurs intéressés peuvent demander à consulter, avant la présentation d'une soumission, les résultats des analyses des échantillons de la marchandise mise en vente.

Les modalités de dépôt des soumissions sont précisées dans la note aux opérateurs du 2 décembre 2016 ainsi que dans les modificatifs n°1, n°2 et n°3 disponibles dans la rubrique « Dossier ».